



PREFET DU PUY-DE-DOME

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

PÔLE AFFAIRES JURIDIQUES, CONTENTIEUX ET
ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par Annie MIRATON
Tél : 04 73 98 62 36
annie.miraton@puy-de-dome.gouv.fr

Le Préfet du Puy-de-Dôme

à

Monsieur le Président
de l'Etablissement Public Foncier

Le 24 MAI 2015

Usoi

Objet : Zone d'activités Sainte-Agnès - Commune du Broc

Vous avez bien voulu me transmettre un dossier de demande de déclaration d'utilité publique concernant le projet de réalisation de la zone d'activités Sainte-Agnès sur la commune du Broc.

L'opération, objet de la DUP est compatible avec le SCoT du pays d'Issoire.

Par contre, il n'est pas démontré dans le dossier la compatibilité du projet avec le plan locale d'urbanisme en vigueur dans la commune.

En effet, la partie du projet correspondant à la zone AUi a fait l'objet d'une déclaration de projet approuvée le 20 février 2015 permettant la mise en compatibilité du PLU pour recevoir la zone d'activités Sainte Agnès.

Si le dossier transmis par la commune établit bien cette compatibilité, il ne mentionne cependant pas les éléments relatifs aux parcelles ZB44 et ZB45, en zone Ug et N. Ainsi, le dossier devra être complété en faisant apparaître les points sur lesquels une mise en compatibilité serait nécessaire puis présenter les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du projet avec le PLU actuellement en vigueur.

Par ailleurs, la zone d'activités est située partiellement en zone d'assainissement collectif (cf pièce jointe). **D'après le règlement du PLU (art. AU14), les eaux usées des constructions doivent être raccordées au réseau public d'assainissement. Aussi, afin d'être en conformité avec le projet de règlement du PLU du Broc, le plan de zonage d'assainissement de la commune est à modifier pour englober la totalité de la zone d'activités Sainte Agnès en assainissement collectif.**

Un rapprochement avec les services de la Direction Départementale des Territoires semble nécessaire afin de compléter le dossier.

Le 17

De plus, je vous transmets l'avis des services de l'Agence Régionale de Santé qui fait apparaître certaines observations dont il conviendra de tenir compte.

En conséquence, je ne manquerai pas de procéder au lancement des enquêtes dès que vous aurez apporté une réponse aux différentes observations.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23/05/2018

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,


Béatrice STEFFAS

Copie transmise à :

M. le Maire de Le Broc

U